

Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonnoloup 9 décembre 2015

Appel	L'appel fait constater la présence de 23 membres. Les 5 membres de la Municipalité sont présents.
Procès-verbal de la séance du 28 octobre 2015	Après sa lecture, ce procès-verbal est approuvé tel que présenté.
Communications de la Municipalité	<ul style="list-style-type: none"> • M. Alain Michel, syndic, annonce le nom du nouveau boursier : la Municipalité a basé ses critères sur les compétences, la proximité et la motivation pour occuper ce poste pour plusieurs années. Après avoir étudié une dizaine d'offres, son choix s'est porté sur M. Flavio Chiovetta, habitant la commune, il remplit ces critères et il sera présenté lors du conseil général du printemps. <p>Le 28 février 2016 auront lieu les élections communales et les 5 membres actuels sont candidats, disponibles pour une nouvelle législature.</p> <p>Apéritif de Noël : la Municipalité invite tous les habitants le lundi 21 décembre 2016 dès 19h : c'est au pied du sapin érigé pour la circonstance que l'on pourra partager une soupe, un thé ou un verre de vin chaud, avec un invité surprise.</p> <p>Au nom de la Municipalité, il souhaite de belles fêtes de fin d'année et donne rendez-vous à tous en pleine forme en 2016. Chacun est invité à partager une collation à l'Auberge de l'Etoile après cette séance.</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Jean-Marc Crottaz, municipal : les travaux de l'abribus débuteront dès que possible au début 2016. • M. Philippe Liniger, municipal : en préambule de son intervention et sur le ton de la plaisanterie, il a invité les villageois à ne pas abuser de l'eau durant les Fêtes : en effet, au printemps, la source communale avait un débit de 45l/min, mais avec un été chaud et un automne sec, le débit est actuellement de 9.5l/min : avec une consommation villageoise d'environ 36l/min, la commune achète la part manquante à Romont.
Budget 2016	<p>Il est présenté par M. Marc Schneider, boursier et commenté par le syndic.</p> <p>Le préavis municipal est lu par la secrétaire du Conseil général : le total des charges est devisé à 445'003.- Fr et celui des revenus à 445'695.- Fr, avec un amortissement de 10'000.-Fr ce qui prévoit un excédent de charges de 9'308.- Fr.</p> <p>Le rapport de la commission de gestion est lu par Mme Coralie Maiurano, rapporteur : dans le budget figure un amortissement de 10'000.-Fr pour l'éclairage public. Par contre, la commission signale qu'un montant pour la révision des comptes par une fiduciaire ne figure pas au budget, estimé à 3'000.-Fr et demandé par la commission lors du contrôle des comptes 2014.</p>

Séance ordinaire du Conseil Général de la commune de Prévonloup 9 décembre 2015

	<p>Ce rapport souligne que ce budget ne comprend pas les travaux d'investissement à soumettre en 2016 soit : le trottoir de la route de Lucens, la place de convivialité et la transformation du bureau de poste. Il sera donc important de les considérer dans leur globalité avec leur impact sur les comptes communaux.</p> <p>La commission recommande d'accepter ce budget tel que présenté.</p> <p>Ce budget et le rapport de la commission ne soulève que peu de question : M. Alain Peter, conseiller, demande comment est réparti l'amortissement de 10'000.- budgétés pour l'éclairage public.</p> <p>Vote à main levée avec approbation à la majorité.</p>
Divers et propositions individuelles	<ul style="list-style-type: none">• M. Christian Schneider, conseiller, demande des nouvelles concernant les constructions à venir au Prés Devant : le permis de construire n'est plus valide, une nouvelle mise à l'enquête sera nécessaire. • M. Jean-Daniel Fattebert, conseiller, demande une précision : le bureau de poste ferme le 19 février 2016. Au nom des retraités, il remercie la Municipalité de sa générosité lors de la sortie annuelle et du repas partagé. Il souhaite que cette tradition dure encore longtemps. • Mme Claire-Lise Sumi, secrétaire du Conseil, annonce que son poste sera à repourvoir d'ici juillet 2016. • M. Léandre Bolomey, président, signale que le dépôt des listes pour les élections communales de février doit être fait entre le 4 et le 11 janvier 2016. • En cette fin d'année, le président remercie chacun pour la participation, il souhaite de belles fêtes et souhaite rencontrer les citoyens près du sapin pour l'apéro.

La séance est levée vers 20 h 45

Le Président

La Secrétaire